

Commune de LAILLY EN VAL
PROCES VERBAL de la réunion du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 30 mars 2016

Nombre de conseillers : 23

Afférents au Conseil Municipal : 23

En exercice : 23

Qui ont pris part à la délibération : 23

Date de convocation : 25 mars 2016

Date d'affichage : 25 mars 2016

Présents : M. Ph. GAUDRY, Mme. F. BRETON, M. Y. FICHOU, Mme E. FOSSIER, M. JP. FROUX, M. M. GRIVEAU, Mme V. GUERIN, Mme M.P. LACOSTE, Mme A. LAMBOUL, M. J.Y. MARQUET, M. E. MELLOT, M. R. MOIRE, M. P. PICHON, M. F. PREVOST, M. H. VESSIERE.

Procuration(s) :

Mme M. AUBRY a donné procuration à M. H. VESSIERE,

Mme N. BOUCHAND a donné procuration à Mme A. LAMBOUL,

Mme A. BOUCHARD DE LA POTERIE a donné procuration à Mme M.P. LACOSTE,

Mme M.J. COUDERC a donné procuration à M. J.P. FROUX,

M. G. LEPLEUX a donné procuration à M. M. GRIVEAU,

Mme A. MAURIZI PALAIS a donné procuration à M. Ph. GAUDRY

M. J.N. MILCENT a donné procuration à M. R. MOIRE,

M. S. MORIN a donné procuration à M. F. PREVOST

Absent(s) :

Président : M. Ph. GAUDRY, Maire

Secrétaire de séance : M. M. GRIVEAU

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de la séance du 29 février 2016
2. Don à l'épicerie sociale
3. Embellissement de la commune
4. Matériels électriques
5. Budget Régie Transport
 - a. Compte de gestion
 - b. Compte administratif 2015
 - c. Affectation des résultats
 - d. Budget Primitif 2016
6. Budget Assainissement Commune
 - a. Compte de gestion
 - b. Compte administratif 2015
 - c. Affectation des résultats
 - d. Budget Primitif 2016
7. Budget Principal de la Commune
 - a. Compte de gestion
 - b. Compte administratif 2015
 - c. Affectation des résultats
 - d. Budget Primitif 2016
8. Questions diverses
9. Questions des membres

1. Procès-verbal de la séance du 29 février 2016

Le procès-verbal de la séance du 29 février 2016 a été approuvé à l'unanimité.

2. Don à l'épicerie sociale

Madame LAMBOUL fait part aux membres présents des problèmes de gaspillage alimentaire à la restauration scolaire, notamment au niveau des produits frais qui ne sont pas consommés et qui malgré tout sont jetés.

Elle informe qu'elle a rencontré des personnes de l'épicerie sociale de Beaugency qui seraient prêtes à venir récupérer ces produits avec le camion réfrigéré dont ils disposent.

Madame BRETON signale que les produits frais comme les yaourts sont sortis du frigo en début de repas et mis à la disposition des enfants et que dans ce cas, il n'est pas possible de les donner après. La chaîne du froid est rompue.

Monsieur PICHON fait la remarque qu'il faut être vigilant quant aux dates de péremption.

Monsieur MARQUET signale qu'il est important de déterminer les responsabilités de chacun lors de ce don afin de préserver la commune sur les risques d'intoxication alimentaire.

Monsieur FICHOU informe qu'une convention vient d'être signée entre le Syndicat du Pays Loire Beauce et l'ADEME contre le gaspillage alimentaire.

Madame LAMBOUL prend acte de ces informations et propose aux membres d'établir une convention avec l'épicerie sociale dans laquelle sera mentionnée les différentes obligations de chacune des parties.

Délibération n° 1603-19

Objet : Convention avec l'épicerie sociale – Restauration scolaire

Considérant le gaspillage alimentaire existant à la restauration scolaire,

Considérant les besoins de l'épicerie sociale, au bénéfice des personnes en difficultés,

Considérant la possibilité de faire don des produits frais non utilisés et non sortis de la chaîne du froid,

Considérant que l'épicerie sociale possède un véhicule réfrigéré permettant la récupération des produits le vendredi de chaque semaine,

Considérant la nécessité d'établir une convention entre la commune de Lailly-en-Val et l'épicerie sociale de la CCCB,

LE CONSEIL MUNICIPAL

après délibération,

et à l'unanimité,

APPROUVE de faire don des produits frais à l'épicerie sociale de la CCCB en respectant la chaîne du froid,

DECIDE d'établir une convention entre la Commune de Lailly-en-Val et l'épicerie sociale de la CCCB,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention.

3. Embellissement de la Commune

Madame LAMBOUL informe les membres que le groupe de travail constitué pour avoir une commune plus fleurie s'est réuni et présente ainsi leurs conclusions.

Un aménagement des 4 entrées du village par des mâts au design moderne permettant des suspensions et le nom de la commune. Différentes vasques et jardinières implantées devant le cimetière ou à la mairie afin d'apporter un visuel plus fleuri.

Monsieur MELLOTT interroge sur le fait que le devis présenté comporte une date de fin de validité déjà dépassée.

Monsieur PICHON interroge sur le fait qu'un seul devis est présenté.

A ces interrogations Monsieur le Maire informe qu'effectivement un seul devis est présenté car le groupe de travail en charge du dossier a déjà examiné les différents devis et qu'il a été sélectionné le mieux disant. Quant à la date de fin de validité, l'entreprise concernée referra un devis conforme mais sans aucune conséquence sur le montant.

Délibération n° 1603-20

Objet : Embellissement de la Commune

Considérant la nécessité d'embellir les quatre entrées des départementales de la Commune, et d'améliorer certains visuels,

Considérant les devis reçus et analysés par le groupe de travail compétent,

Considérant l'analyse technique et financière,

LE CONSEIL MUNICIPAL

après délibération,

et à l'unanimité,

APPROUVE le projet d'embellissement présenté,

DECIDE d'acquiescer les mobiliers urbains correspondants, selon le devis de l'entreprise PISSIER ESPACES VERTS pour un montant de 15 025.20 € TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis

4. Matériels électriques

Monsieur le Maire présente aux membres un devis pour l'acquisition de matériels à batterie pour les espaces verts de la commune. Cette opération s'inscrit dans la continuité des démarches zéro pesticide.

L'acquisition de ces matériels bénéficie d'une subvention par le Contrat Régional du Pays, à hauteur de 40 % sur un montant de 5 300.00 € H.T. soit 2 120.00 € de subvention.

Délibération n° 1603-21

Objet : Acquisition de matériels à batterie

Considérant le projet d'acquisition de matériels à batterie dans le cadre de la démarche zéro pesticide,

Considérant la possibilité d'obtenir une subvention de 40% du coût HT du projet d'acquisition de matériel à batterie dans le cadre du contrat régional du Pays - module 7 : biodiversité/eau,

LE CONSEIL MUNICIPAL

après délibération,
et à l'unanimité,

APPROUVE le projet d'acquisition de matériels à batterie dans le cadre de la démarche Zéro Pesticide pour un montant de 5 300.00 € HT et son financement : autofinancement (60%) à hauteur de 3 180.00€ HT et subvention contrat régional du Pays (40%) à hauteur de 2 120.00 € HT,

SOLLICITE la subvention auprès du Syndicat Mixte Pays Loire Beauce, à hauteur de 40 % sur un montant de 5 300.00 € H.T., soit 2 120.00 € HT.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à ce projet et à son financement.

Fonds de soutien – rénovation thermique

Monsieur le Maire présente un dossier pour lequel il est nécessaire d'avoir un avis du conseil municipal avant le 15 avril prochain.

En effet, la Préfecture du Loiret a mis en place un Fonds de Soutien à l'investissement public local, dans certaines catégories, notamment dans la rénovation thermique.

Dans ce cadre, certains bâtiments communaux présentent des défaillances thermiques au niveau des ouvertures. Aussi, un marché a été lancé afin d'effectuer le changement des portes et fenêtres de l'ancien dortoir maternel, la bibliothèque, le RAM et la Salle St Sulpice.

La commission des marchés se réunira le 1^{er} avril prochain pour choisir l'entreprise attributaire.

Délibération n° 1603-22

Objet : Fonds de soutien à l'investissement public local – rénovation thermique

Considérant le Fonds de soutien à l'investissement public local et l'appel à projets de la Préfecture du Loiret,

Considérant que la rénovation thermique est une opération éligible,

Considérant la nécessité d'effectuer le changement de fenêtres et portes de certains bâtiments communaux (Bibliothèque, dortoir, RAM, Salle St Sulpice),

Considérant l'urgence de déposer un dossier éligible avant le 15 avril 2016,

Considérant le marché de portes et fenêtres de bâtiments communaux,

LE CONSEIL MUNICIPAL

après délibération,
et à l'unanimité,

DECIDE de déposer un dossier et **SOLLICITE** une demande de subvention dans le cadre du Fonds de soutien à l'investissement local, pour le changement de portes et fenêtres de bâtiments communaux, dans le cadre de la rénovation thermique.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents afférents à ce dossier

5. Budget Régie Transport

Monsieur Gaudry passe la parole à Monsieur FROUX, adjoint aux finances, afin de présenter les différents budgets.

Monsieur FROUX présente le budget Régie Transport pour lequel il apparaît sur le compte administratif 2015 une erreur de prévision pour le remboursement des frais de salaires des chauffeurs. En effet, la prévision a été établie sur 4 jours de transport au lieu de 5 jours (avec le mercredi). Il en résulte que le montant non versé en 2015 sera réattribué sur le budget prévisionnel de 2016.

a- Compte de Gestion

Délibération n° 1603-23

Objet : Budget Régie Transport – Comte de gestion 2015

Considérant la concordance des montants constatés au compte administratif et au compte de gestion,

LE CONSEIL MUNICIPAL

après délibération,

par 23 voix pour, par 0 voix contre et par 0 abstention,

APPROUVE le compte de gestion 2015 du budget annexe Régie Transport.

b- Compte administratif

Délibération n° 1603-24

Objet : Budget Régie Transport – Comte administratif 2015

Après présentation du compte administratif du budget annexe Régie Transport, et examen de ce compte administratif, en l'absence de Monsieur le Maire et sous la présidence de Monsieur François PREVOST, doyen d'âge,

LE CONSEIL MUNICIPAL

après délibération,

par 21 voix pour, par 0 voix contre et par 0 abstention,

APPROUVE le compte administratif 2015 du budget annexe Régie Transport, après reprise des résultats antérieurs :

- Un excédent de fonctionnement de 7 772.08 €

c- Compte administratif – affectation des résultats

Délibération n° 1603-25

Objet : Budget Régie Transport – Comte administratif 2015 – Affectation des résultats

Vu l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le compte administratif de l'exercice 2015 établissant un excédent de fonctionnement cumulé de 7 772.08 €,

Vu la concordance des résultats du compte administratif et du compte de gestion,

LE CONSEIL MUNICIPAL

après délibération,

par 23 voix pour, par 0 voix contre et par 0 abstention,

AFFECTE les résultats du budget annexe Régie Transport :

- A l'article 002 (recettes de fonctionnement) pour un montant de 7 772.08 €

d- Budget Primitif

Délibération n° 1603-26

Objet : Budget Régie Transport – Budget Primitif 2016

Considérant le projet de budget 2016 proposé par Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL

après délibération,

par 23 voix pour, par 0 voix contre et par 0 abstention,

APPROUVE CHAPITRE par CHAPITRE le budget annexe Régie Transport 2016, qui s'équilibre, après affectation des résultats 20145 :

- En fonctionnement à 22 172.08 €

6. Budget Assainissement Commune

Monsieur FROUX présente le budget Assainissement Commune. Il apparaît qu'en recettes de fonctionnement, la convention passée avec la Commune de Dry n'a pas été actualisée depuis 2008. Une révision est donc à prévoir.

Monsieur FROUX fait part également de futurs travaux du réseau assainissement envisagés rue de Marambault avec un contrat PUP (Partenariat d'Utilité Publique). Actuellement une seule personne est intéressée par ce contrat.

Monsieur FICHOU précise qu'il a eu connaissance de personnes qui souhaitent s'installer sur Lailly-en-Val, en fonction de la réalisation des réseaux assainissements. Il est donc souhaitable que ce point soit vu rapidement.

Messieurs MILCENT et LEPLEUX sont en charge du suivi de ce dossier.

La surtaxe est proposée d'être maintenue.

a- Compte de gestion

Délibération n° 1603-27

Objet : Budget annexe Assainissement Commune – Compte de gestion 2015

Considérant la concordance des montants constatés au compte administratif et au compte de gestion,

LE CONSEIL MUNICIPAL

après délibération,

par 23 voix pour, par 0 voix contre et par 0 abstention,

APPROUVE le compte de gestion 2015 du budget annexe Assainissement Commune.

b- Compte administratif

Délibération n° 1603-28

Objet : Budget annexe Assainissement Commune – Compte administratif 2015

Après présentation du compte administratif du budget annexe assainissement commune, et examen de ce compte administratif, en l'absence de Monsieur le Maire, et sous la présidence de Monsieur François PREVOST, doyen d'âge,

LE CONSEIL MUNICIPAL

après délibération,

par 21 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

APPROUVE le compte administratif 2015 du budget annexe Assainissement Commune, après reprise des résultats antérieurs :

- Un excédent de fonctionnement de 87 823.34 €
- Un excédent d'investissement de 69 385.39 €

c- Compte administratif –affectation des résultats

Délibération n° 1603-29

Objet : Budget annexe Assainissement Commune – Compte administratif 2015 – affectation des résultats

Vu l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant le compte administratif de l'exercice 2015 établissant un excédent de fonctionnement cumulé de 87 823.34 € et un excédent cumulé d'investissement de 69 385.39 €,
Vu la concordance des résultats du compte administratif et du compte de gestion,

LE CONSEIL MUNICIPAL

après délibération,

par 23 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

AFFECTE les résultats du budget annexe Assainissement Commune :

- A l'article 001 (recettes d'investissement) pour un montant de 69 385.39 €
- A l'article 002 (recettes de fonctionnement) pour un montant de 87 823.34 €

d- Budget Primitif 2016

Délibération n° 1603-30

Objet : Budget annexe Assainissement Commune – Budget Primitif 2016

Considérant le projet de budget 2016 proposé par Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL

après délibération,

par 23 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

APPROUVE CHAPITRE par CHAPITRE le budget annexe Assainissement Commune 2016, qui s'équilibre, après affectation des résultats 2015 :

- En fonctionnement à 102 559.34 €
- En investissement à 164 944.73 €

e- Surtaxe 2016

Délibération n° 1603-31

Objet : Budget annexe Assainissement Commune – Budget Primitif 2016 – Surtaxe 2016

Considérant le projet de budget 2016 proposé par Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL

après délibération,

par 23 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

DECIDE de maintenir la surtaxe communale du budget annexe Assainissement Commune pour l'année 2016 à 0.062 € le mètre cube.

7. Budget principal de la Commune

Monsieur FROUX présente le budget principal de la commune. Le prévisionnel en fonctionnement était estimé à 88 000 € et a été réalisé à hauteur de 392 781.70 €, soit un excédent positif de 304 781.70 €.

Fonctionnement :

Chapitre 011 – Charges à caractère général : dans l'ensemble il y a eu moins de dépenses réalisées que prévues. Malgré tout la participation aux frais de fonctionnement du Centre de Loisirs de Beaugency atteint 42 000 € pour 2015.

Monsieur FICHOU pose la question sur l'entretien des bâtiments qui s'élève à 36 531.72 €. Monsieur FROUX informe qu'il faut prendre en compte une dépense de 17 000 € pour la toiture de l'école élémentaire qui malgré tout aurait dû être imputée en investissement.

Chapitre 012 – Charges de personnel : Monsieur FROUX rappelle que la prévision 2015 était de 850 000 € à laquelle une Décision Modificative a été faite en fin d'année d'un montant de 20 000 € afin de pallier au manque sur l'exercice. De ce fait le réalisé a été de 867 000 €. Monsieur FROUX rappelle également que cette hausse de frais de personnel englobe les nombreux contrats d'animateurs liés aux TAPS.

Monsieur FICHOU pose la question sur la participation financière mensuelle des mutuelles des agents. Monsieur le Maire confirme le maintien de cette mesure.

Monsieur PICHON fait part de l'obligation de mettre en place un régime complémentaire santé dans le privé. Monsieur le Maire informe qu'aucune mise en place n'est faite.

Investissement :

Monsieur FROUX présente les recettes et dépenses d'investissement sur l'année 2015. Il fait part d'un souci de réalisation d'un panneau d'affichage pour la subvention du Conseil Régional suite à la construction des locaux périscolaires, mais qui devrait se concrétiser en 2016.

a- Compte de gestion

Délibération n° 1603-32

Objet : Budget Commune - compte de gestion 2015

Considérant la concordance des montants constatés au compte administratif et au compte de gestion,

LE CONSEIL MUNICIPAL

après délibération,

par 23 voix pour, par 0 voix contre et 0 abstention

APPROUVE le compte de gestion 2015 du budget Commune.

b- Compte administratif

Délibération n° 1603-33

Objet : Budget Commune - Compte Administratif 2015

Après présentation du compte administratif du budget Commune, et examen de ce compte administratif, en l'absence de Monsieur le Maire et sous la présidence de Monsieur François PREVOST, doyen d'âge,

LE CONSEIL MUNICIPAL

après délibération,

par 21 voix pour, par 0 voix contre et 0 abstention

APPROUVE le compte administratif 2015 du budget Commune, après reprise des résultats antérieurs :

- Un excédent de fonctionnement de 1 078 321.23 €
- Un déficit d'investissement de 132 841.84 €

c- Compte administratif - affectation des résultats

Délibération n° 1603-34

Objet : Budget Commune - Compte Administratif 2015 - Affectation des résultats

Vu l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le compte administratif de l'exercice 2015 établissant un excédent de fonctionnement cumulé de 1 078 321.23 € et un déficit cumulé d'investissement de 132 841.84 €,

Vu la concordance des résultats du compte administratif et du compte de gestion,

LE CONSEIL MUNICIPAL
après délibération,
par 23 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

AFFECTE les résultats du budget Commune :

- A l'article 002 (recettes de fonctionnement) pour un montant de 945 479.39 €
- A l'article 1068 (recettes d'investissement) pour un montant de 132 841.84 €

d- Budget Primitif 2016

Fonctionnement :

Chapitre 011

Monsieur FROUX fait part d'un souci d'une fuite d'eau importante aux locaux périscolaires. En effet, la Lyonnaise des eaux a fait le constat d'une fuite d'environ 3000 m3. Suite aux travaux, une vanne d'un branchement est restée ouverte alors qu'elle n'a plus d'utilité.

Une diminution de la consommation de gaz est à prévoir suite au changement de chaudière.

Monsieur PICHON fait part d'un souci de chauffage le dimanche à la salle Val Sologne. Il pose également la question de la hausse de prévision de certaines lignes. Il souhaiterait le détail des majorations effectuées.

Monsieur FROUX informe que Monsieur PICHON sera destinataire de ces informations.

Monsieur le Maire informe que pour les frais de plans de commune, il est à l'étude une offre de réalisation gratuite des plans, mais mettant à contribution les commerçants. Ce point sera revu avec plus de précision lors d'un prochain conseil.

Chapitre 012

Monsieur FROUX précise que pour les frais de personnel, il est à prendre en compte le nouveau poste de garde-champêtre pour un coût annuel de 37 600 €. Les contrats des animateurs devraient être moindres du fait d'une possible mutualisation avec les autres communes afin de proposer des postes plus conséquents et dédiés qu'à l'animation.

Pour les recettes de fonctionnement, Monsieur FROUX fait part que la redevance d'occupation du domaine communal n'a pas été versée de la part d'Orange et qu'il est donc à prévoir le rappel. Il fait également mention du non versement de la saison culturelle de la part de la Commune de Beaugency.

Monsieur PICHON informe qu'aucune Commune n'a perçu au titre de 2015 car les dossiers n'ont été adressés que récemment. Le versement sera donc courant 2016.

Monsieur FROUX rappelle aux membres que la Commune est toujours dans l'attente du versement de la redevance de NEXITY FONCIER CONSEIL.

Monsieur PICHON précise qu'ils doivent adresser chaque année un rapport annuel qui doit être validé par le conseil.

Un rappel sera fait à cet organisme.

Investissement :

Monsieur le Maire présente les recettes et dépenses d'investissement pour l'année 2016. Il est ainsi présenté des travaux d'aménagement sur l'aire de camping-cars, pour lesquels sont prévus la mise en place d'une borne payante, l'accès à l'étang ainsi que la remise en état du revêtement.

Monsieur PICHON pose la question si a été pensé l'utilisation du parking par le Club de Pétanque lors de leur tournoi annuel.

Monsieur le Maire prend note de cette remarque.

Monsieur FROUX informe que les recettes se maintiennent. A noter que sera déduit de l'attribution de compensation de la CCCB, les frais du service ADSI.

Monsieur PICHON regrette de ne pas avoir plus de détail et de corrélation entre les différents documents présentés (chiffres inscrits au budget et récapitulatif des dépenses d'investissement). Il souhaite avoir un complément d'information.

Il constate des recettes de taxes directes locales (taxe habitation et foncières) en hausse de 9,5% et une hausse également de 11% des dotations d'Etat sur les trois dernières années alors que toutes les communes déplorent une baisse de ces dotations comprises entre 20 et 256%. Il constate par ailleurs une hausse de globale des charges de fonctionnement et des frais de personnel de 38 % sur la même période de référence.

La Commune n'est donc pas « pauvre » comme certains le disent mais elle dépense trop.

L'augmentation de la population ne crée pas de surcharge de travail au point de créer des postes.

Dans l'ensemble de la proposition de budget il trouve que les charges sont trop importantes.

Madame BRETON s'interroge sur l'inscription dans les dépenses d'investissement de la fourniture d'un panneau LED pour un montant de 40 000 €.

Monsieur FICHOU évoque la façon dont sont présentées les dépenses d'investissement, que le conseil sera sollicité au fur et à mesure des travaux envisagés.

Monsieur PICHON signale également qu'il a constaté que des travaux de curage de fossés ont été effectués à Monçay. Il avait été évoqué, lors d'un conseil municipal précédent, que ces travaux devaient être de nouveau étudiés. En effet les devis présentés à l'époque n'étaient pas conformes. Il s'étonne que ces travaux aient été effectués sans accord de nouveau devis par le conseil.

Délibération n° 1603-35

Objet : Budget Commune - Budget Primitif 2016

Considérant le projet de budget 2016 proposé par Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL

après délibération,

par 21 voix pour, 1 voix contre (M. P. PICHON) et 1 abstention (Mme F. BRETON)

APPROUVE CHAPITRE par CHAPITRE le budget Commune 2016, qui s'équilibre, après affectation des résultats 2015 :

- En fonctionnement à 2 963 297.39 €
- En investissement à 1 643 199.03 €

e- Budget Primitif 2016 - Taux d'imposition

Délibération n° 1603-36

Considérant le projet de budget 2016 proposé par Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL
après délibération,
par 23 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

DECIDE de MAINTENIR pour l'année 2016, les taux d'imposition suivants :

- Taxe d'habitation 10.78 %
- Foncier bâti 17.38 %
- Foncier non bâti 54.04 %

f- Budget Primitif 2016 – Fournitures scolaires

Délibération n° 1603-37
Objet : Fournitures scolaires 2016

Considérant le projet de budget 2016 proposé par Monsieur le Maire,

Considérant qu'un réajustement des effectifs sera effectués à la prochaine rentrée scolaire 2016/2017,

LE CONSEIL MUNICIPAL
après délibération,
par 23 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

DECIDE de maintenir pour l'année 2016, un crédit de fonctionnement de 51.40 € par élève, à l'article 6067 :

- Pour l'école élémentaire : 12 181.80 € (237 élèves – effectif au 01.01.2016)
- Pour l'école maternelle : 6 836.20 € (133 élèves – effectif au 01.01.2016)

8. Questions diverses

➤ Antenne SFR

Monsieur le Maire informe les membres présents que SFR ne souhaite plus se porter acquéreur de la parcelle sur laquelle est implantée leur antenne.

➤ Chorale école maternelle

Monsieur le Maire informe que la chorale de l'école maternelle aura lieu à la Lisotte vendredi 1^{er} avril à 19h00.

➤ Règlement du cimetière

Monsieur le Maire rappelle qu'il n'a eu aucun retour sur la proposition du règlement du cimetière et rappelle aussi qu'un groupe de travail va être constitué afin de mettre en place ce dernier. Messieurs FICHOU, GRIVEAU et le Maire ainsi que Mme MOLANDRE PERROTIN en feront partis.

9. Questions des membres

➤ Jardin potager

Monsieur PREVOST pose la question sur un arbre qui a été abattu près des jardins potager. A savoir si une autorisation a été faite. Monsieur le Maire informe qu'à sa connaissance il n'a pas été délivré d'autorisation et qu'il ira constater sur place. Notamment pour savoir si l'arbre en question n'est pas sur le domaine privé.

➤ Réserve incendie ZA

Monsieur Fichou fait part de la réserve incendie située dans la ZA qui nécessite un nettoyage du fait d'une végétation un peu trop envahissante.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance s'est terminée à 22 h 20.

- Le présent procès-verbal a été approuvé sans observation à la séance du :
 - Le présent procès-verbal a été approuvé à la séance du :
- avec les observations suivantes :

Le Maire, M. Ph. GAUDRY

Les membres présents,

Mme M. AUBRY	Mme N. BOUCHAND	Mme. A BOUCHARD DE LA POTERIE	Mme. F. BRETON
Mme MJ. COUDERC	M. Y. FICHOU	Mme E. FOSSIER	M. JP. FROUX
M. M. GRIVEAU	Mme V. GUERIN	Mme MP. LACOSTE	Mme A. LAMBOUL
M. G. LEPLEUX	M. JY. MARQUET	Mme A. MAURIZI-PALAIS	M. E. MELLOT
M. JN. MILCENT	M. R. MOIRE	M. S. MORIN	M. P. PICHON
M. F. PREVOST	M. H. VESSIERE		

--	--

Procuration(s) :

Mme M. AUBRY a donné procuration à M. H. VESSIERE,

Mme N. BOUCHAND a donné procuration à Mme A. LAMBOUL,

Mme A. BOUCHARD DE LA POTERIE a donné procuration à Mme M.P. LACOSTE,

Mme M.J. COUDERC a donné procuration à M. J.P. FROUX,

M. G. LEPLEUX a donné procuration à M. M. GRIVEAU,

Mme A. MAURIZI PALAIS a donné procuration à M. Ph. GAUDRY

M. J.N. MILCENT a donné procuration à M. R. MOIRE,

M. S. MORIN a donné procuration à M. F. PREVOST

Absent(s) :